

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****SEANCE DU 9 AVRIL 2018****PRÉSENTS (12)**

Annick MERLE - Thierry TOULEMONDE - Annie BARBIER - Jean-René RABILLOUD - Sandrine GRACIA - Rémi CHATELAT - Monique PONGAN - Gérard FERRAND - Anne AUVERNET - Arnaud CAILLIARD - Delphine FUSIER - André CHANTIOUX

ABSENTS (6)

Annie PRESLE - Mathilde MELAN - Catherine GROS - Lucienne MORTON - Georges PIROIRD - Jean-Pierre GUILLOT

POUVOIR (4)

Annie PRESLE donne pouvoir à Sandrine GRACIA - Mathilde MELAN donne pouvoir à Gérard FERRAND - Georges PIROIRD donne pouvoir à Monique PONGAN - Jean-Pierre GUILLOT donne pouvoir à Anne AUVERNET

La séance publique est ouverte à 20h40 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Madame Sandrine GRACIA comme Secrétaire de séance. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sandrine GRACIA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.
(Approuvé à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2018**
- 3. Délibérations**

Ressources humaines :

2018-04-02 : Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Finances :

2018-04-03 : Demande d'aide à l'agence de l'eau pour des travaux de réseaux d'eau potable d'un montant supérieur à 150 000 € HT

Informations et questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du 5 mars 2018**
(Approuvé à l'unanimité)

2018-04-02 : Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité (rapporteur le Maire)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1° et 2°), il appartient au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Madame le Maire informe l'assemblée que les besoins émanant des services peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires **pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services suivants :**

- services techniques
- service administratif

Ces agents assureront des fonctions d'adjoints techniques ou adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps complet, dont le nombre et les missions sont les suivants :

- 3 Adjoints techniques : travaux de tonte, nettoyage des espaces verts et des voies communales, petits travaux de réfection de peinture, appui aux services techniques durant les congés annuels du personnel titulaire.
- 1 agent administratif : divers travaux de secrétariat

Ces agents saisonniers seront recrutés sur des périodes allant de 15 jours à 4 semaines maximum. Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **Adopté à l'unanimité**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****2018-04-03 : Demande d'aide à l'agence de l'eau pour des travaux de réseaux d'eau potable d'un montant supérieur à 150 000 € HT (rapporteur Thierry TOULEMONDE)**

Par délibération du 11 décembre 2017, la commune a sollicité l'aide de l'agence de l'eau pour des travaux de canalisation et de renouvellement de conduites PVC antérieures à 1980 sur le hameau de la Léchère.

La dépense correspondante à cette opération est estimée à 203 000 € hors taxes qui se décompose de la manière suivante :

- Secteur 1 : route du Chapolay 145 000.00 € HT
- Secteur 2 : chemin de la Périère 58 000.00 € HT

Cette dépense peut faire l'objet d'un subventionnement par l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère. A cet effet, ces deux entités ont reconduit leur partenariat relatif à la gestion des aides à l'investissement en eau et assainissement pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La dépense correspondante à cette opération étant supérieure au seuil des 150 000 € HT, l'Agence de l'eau sollicite que cette opération respecte bien les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Lors de la constitution du dossier de consultation des entreprises il a bien été mentionné que l'entreprise désignée devrait se conformer à la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Par conséquent, le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ✚ **D'ADOPTER le projet de travaux de réseaux d'eau potable tel que désigné ci-dessus, évalué à 203 000 € HT ;**
- ✚ **DE REALISER cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;**
- ✚ **DE MENTIONNER dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;**
- ✚ **DE SOLLICITER l'aide de l'agence de l'eau et du Département de l'Isère pour la réalisation de cette opération.**

Informations et questions diverses :**Annie BARBIER :**

- rend compte de la situation liée au manque de personnel (congé maladie, arrêt de contrat d'un prestataire extérieur...) qui pose des soucis d'encadrement et de gestion des plannings des animations périscolaires.
 - Mme le Maire remercie la commission scolaire pour son investissement notamment pour assurer le remplacement des agents absents.
- Proposition d'une animation sur le jeu du foulard à l'école à l'automne 2018
 - Vérifier les conditions de mise en œuvre
- Thierry Toulemonde demande si l'on connaît les effectifs de la prochaine rentrée ?
 - Il y aura une ouverture de classe en élémentaire
- Information sur la santé de l'enseignante ayant été victime d'un AVC : les nouvelles sont rassurantes. Elle sera absente jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Maire :

Information sur le marché aux puces du sous des écoles : 390 exposants avec une belle organisation

Rencontre avec l'ONF concernant le futur plan de gestion. Certaines parcelles devront faire l'objet de coupe et vente de peupliers et de nouvelles plantations.

Fête de la transhumance à Annoisins-chatelans le dimanche 22 avril à partir de 10h00

Gérard FERRAND :

Problème de chenilles processionnaires au niveau de la route des sables. Deux solutions : Soit le traitement et la pose de collerette dont le coût est relativement onéreux. Soit la coupe des pins et la plantation de nouvelles essences.

Les travaux de la fibre optique se poursuivent route de la Verchère.

Concours des maisons fleuries : remise des prix le Samedi 21 avril à 11h00

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****Thierry TOULEMONDE :**

Dossiers en cours à la Communauté de Communes :

- Vote du budget : 35 000 000 d'Euros
- Discussion sur l'intégration ou pas de la compétence GEMAPI et sur la compétence eau et assainissement.
- Réforme de la fiscalité locale et des moyens affectés avec notamment la taxe sur le foncier bâti dans les zones d'activités.
- Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage en cours de réécriture ou niveau de l'Etat. Les formats sont amenés à évoluer. Pour Frontonas une modification est envisagée car actuellement elle est considérée comme sédentaire. Discussion autour de cette sédentarité qui est normalement un passage.

Sandrine GRACIA :

Les vestiaires sont achevés mais ils restent encore quelques réserves à lever.

Adduction en Eau Potable (AEP) sur le quartier de la Léchère est finie. Il conviendra à présent de prioriser les prochains travaux inscrits dans le programme pluriannuel.

La démolition de l'ancienne caserne débute le 14 mai et se poursuivra jusqu'à fin juin voire début juillet. Une réunion avec les élus et une autre avec les utilisateurs de la place se sont déroulées la semaine dernière.

Rémi CHATELAT :

Installation de la vogue vers la halle des sports les 4/5/ et 6 mai. Les commerçants ont été informés. Un feu d'artifice est envisagé.

Maire :

Projet d'aménagement du centre bourg toujours en cours avec l'étude de TRACE qui présentera son étude d'ici un mois environ. Plusieurs scénarii sont envisagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 9 AVRIL 2018	
LISTE DE PRESENCE	EMARGEMENT
MERLE Annick	
TOULEMONDE Thierry	
MORTON Lucienne	Absente
CHATELAT Rémi	
BARBIER Annie	
RABILLOUD Jean-René	
AUVERNET Anne	
FERRAND Gérard	
PONGAN Monique	
MELAN Mathilde	Absente donne pouvoir à Gérard FERRAND
CAILLIARD Arnaud	
PRESLE Annie	Absente donne pouvoir à Sandrine GRACIA
PIROIRD Georges	Absent donne pouvoir à Monique PONGAN
GRACIA Sandrine	
GUILLOT Jean-Pierre	Absent donne pouvoir à Anne AUVERNET
FUSIER Delphine	
CHANTIOUX André	
GROS Catherine	Absente